

# Arrêté du Maire

N°534 /2023  
Service Équipements  
Touristiques

**Objet :** Nomination des responsables Domaine skiable de Passy Plaine-Joux, saison 2023/2024

## Le maire

- VU les pouvoirs de police du Maire  
-vu les articles L. 2211-1, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212.4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
-CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour les diverses instances concernées (Préfecture et Administration) de rendre officiel dans leur statut et fonction le ou les responsables(s) de la sécurité de la station de ski de PASSY Plaine-Joux.

## Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** Madame **Capucine LOUVEL** est nommée directrice de la station de la station de Plaine-Joux  
**Monsieur Jonas BOCCARD** est nommé chef d'exploitation  
**Madame Leslie DESCHAMPS** est nommée adjoint au chef d'exploitation

**Article 2<sup>nd</sup>** Concernant le service des pistes ;  
**Monsieur Gilles LEROY**, pisteur secouriste second degré est nommé chef des pistes  
**Monsieur Cyril BOURDOS**, pisteur secouriste troisième degré, est nommé adjoint au chef des pistes

**Article 3<sup>ème</sup>** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire  
Madame la directrice de la Station de Passy Plaine-Joux,  
Messieurs le chef d'exploitation et chef des pistes,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux emplacements habituels, ainsi qu'au bâtiment d'accueil et gares de départ des téléskis.

**Article 4<sup>ème</sup>** Ampliation du présent arrêté est transmis à :  
  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville,  
Monsieur le Directeur Général des Services  
Madame et Messieurs les membres de la commission sécurité des pistes (station de Plaine-Joux)



Fait à Passy le 07/12/2023  
Le Maire,  
**Raphaël CASTÉRA**